

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 21 février 2017 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Diane Cyr, Manon Fleury, Sylvie Legault et M. Christian Slachetka, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mme Chantal Major, dir. serv. ress. fin., M. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat. et Mme Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015-2016

Conformément à l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le rapport annuel est présenté à la population. La présidente, Mme Paule Fortier, et le directeur général, M. Jean-François Lachance, font la revue des principaux éléments contenus au rapport annuel 2015-2016. Le rapport annuel 2015-2016 de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles est versé au répertoire des présentes sous la cote 875.

Il est 19 h 50.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-170221-4594

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2017.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Caroline Arseneau, parent de deux élèves de l'école primaire Arthur-Vaillancourt, interpelle le conseil des commissaires relativement à la décision de maintenir ouverts ses établissements scolaires le 24 janvier 2017 et remet un document à la présidente.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-170221-4595

Mme Josée Bastien, vice-présidente, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Campagne de sécurité en transport scolaire *M'as-tu vu?* » au point 14.1. *Varia* de l'ordre du jour;

M. Antonio Ciarciaglino, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Gala de la Persévérance Scolaire » au point 14.2. *Varia* de l'ordre du jour;

M. Denis Chabot, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Ordre du mérite blainvillois » au point 14.3. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Sandra East, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Gala Excellence de la PDM » au point 14.4. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Marie-Hélène St-Georges, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Formation musicale de l'école Alpha » au point 14.5. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Sylvie Legault, commissaire-parent, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Remise des diplômes du Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international (PEI) de la PDM » au point 14.6. *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Karine Laramée

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

2. Séance publique d'information : présentation du rapport annuel 2015-2016 suivant l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- 3.2. Suivi;
6. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 6.1. Calendrier scolaire 2017-2018 de la formation en milieu carcéral – Adoption aux fins de consultation;
7. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 7.1. OOPC pour les années scolaires 2015-2016 à 2017-2018 (an 3 du cadre triennal) – Cueillette d'information;
 - 7.2. Politique des frais exigés des parents et des usagers - grille-tarifaire 2017-2018 – Adoption;
8. Démolition d'un bâtiment sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac - Adjudication de contrat – Adoption;
9. Régularisation du titre de propriété de l'école Marie-Soleil-Tougas – Adoption;
10. Élections scolaires de 2018 - Division du territoire de la CSSMI en circonscriptions électorales - Nombre de circonscriptions électorales – Adoption;
11. *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (Loi 26) – Information;
- 12.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 6 décembre 2016 et projet de compte rendu de la commission d'étude éducative du 7 février 2017;
- 12.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 17 janvier 2017;

- 12.3. Compte rendu du comité consultatif de transport du 16 novembre 2016;
- 13.2.1. Rapport du comité de parents du 2 février 2017;
- 13.4.1. Nouveaux établissements;
- 14. Varia :
 - 14.1. Motion de félicitations – Campagne de sécurité en transport scolaire *M'as-tu vu?*;
 - 14.2. Motion de félicitations – Gala de la Persévérance Scolaire;
 - 14.3. Motion de félicitations – Ordre du mérite blainvillois;
 - 14.4. Motion de félicitations – Gala Excellence de la PDM;
 - 14.5. Motion de félicitations – Formation musicale de l'école Alpha;
 - 14.6. Motion de félicitations – Remise des diplômes du Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international (PEI) de la PDM;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

SUIVI – RÉOLUTION N^o CC-140923-4142

Le secrétaire général, M^e Jonathan Desjardins Mallette, informe les membres du conseil des commissaires que la Ville de Mirabel a modifié sa résolution 524-07-2014 afin de ne plus céder la copropriété des lots 5 518 690 et 5 518 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour les fins d'aménagement d'un parc-école pour la Nouvelle école de Saint-Augustin. La résolution 52-01-2017 du conseil municipal de la Ville de Mirabel est versé au répertoire des présente sous la cote 876.

CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 DE LA FORMATION EN MILIEU CARCÉRAL – ADOPTION AUX FINS DE CONSULTATION

Résolution n^o CC-170221-4596

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des services en milieu carcéral en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU le résultat des discussions tenues avec le Service correctionnel du Canada, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les directions des pénitenciers;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire des secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale adulte (CCDPOS), le projet de calendrier scolaire 2017-2018 pour la formation en milieu carcéral;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 13 avril 2017;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 877.

Adopté

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET POUR LA DÉTERMINATION DES BESOINS DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2015-2016 À 2017-2018 – AN 3 DU CADRE TRIENNAL
Résolution n° CC-170221-4597

ATTENDU que les orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire ont été dûment adoptés pour les années 2015-2016 à 2017-2018 (rés. n° CC-150428-4265);

ATTENDU qu'aucun changement dans la situation de la Commission scolaire ne pourrait être de nature à rendre inexacts ou inactuels les orientations, objectifs, principes et critères de répartition de ce cadre triennal;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'INVITER le comité de parents et les conseils d'établissement à soumettre leurs commentaires et suggestions sur les orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations, lesquels pourraient être pris en considération à l'intérieur du cadre triennal actuel 2015-2018 ou du suivant 2018-2021;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 878.

Adopté

POLITIQUE DES FRAIS EXIGÉS DES PARENTS ET DES USAGERS – GRILLE TARIFAIRE 2017-2018
Résolution n° CC-170221-4598

ATTENDU la Politique des frais exigés des parents et des usagers (FGJ-08);

ATTENDU les responsabilités de la Commission scolaire en ce qui concerne l'annexe 2 (grille tarifaire);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'APPROUVER la grille tarifaire pour l'année scolaire 2017-2018;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 879.

Adopté

DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE HORIZON-DU-LAC – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-170221-4599

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 13 mars 2015 de démolir l'ancien bâtiment de l'école Horizon-du-Lac une fois la construction du nouveau bâtiment terminée;

ATTENDU l'appel d'offres public n° PRMI-011-0123-2 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de démolition d'un bâtiment sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Leclerc associés architectes inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Émilie Caron

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de démolition d'un bâtiment sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac, à l'entrepreneur général C.F.G. Construction inc. pour la somme de 339 325 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de démolition d'un bâtiment sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

RÉGULARISATION DU TITRE DE PROPRIÉTÉ DE L'ÉCOLE MARIE-SOLEIL-TOUGAS

Résolution n° CC-170221-4600

ATTENDU qu'en date du 7 avril 1997, la Commission scolaire Des Mille-Îles a obtenu l'autorisation du ministre de l'Éducation pour construire une école primaire à Terrebonne;

ATTENDU que le 9 mars 1998, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté la résolution n° 152-03-98 autorisant la signature d'un acte de cession des lots numéros 302-3, 306-46 et 307-74 de la Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, circonscription foncière de Terrebonne, en faveur de la Commission scolaire Des Mille-Îles, pour un dollar (1 \$);

ATTENDU que la Commission scolaire Des Mille-Îles a cessé d'exister le 1^{er} juillet 1998 et que, conséquemment, la Commission scolaire de Laval, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont été créées;

ATTENDU qu'en date du 30 juin 1998, la ministre de l'Éducation adoptait le Plan de répartition des droits et obligations de la Commission scolaire Des Mille-Îles (décision ministérielle 98-PR-CSDMI), lequel incluait la nouvelle école primaire de Terrebonne aujourd'hui connue sous le nom de « école Marie-Soleil-Tougas »;

ATTENDU qu'en vertu dudit Plan de répartition des droits et obligations de la Commission scolaire Des Mille-Îles, les droits de propriété sur la nouvelle école primaire située à Terrebonne, connue et désignée sous les lots ci-dessus mentionnés, devaient être transférés à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte de vente reçu devant M^e André Auclair, notaire, le 6 novembre 1998, sous le numéro 26 441 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 1 185 030, la Ville de Terrebonne a vendu en faveur de la Commission scolaire de Laval, les lots numéros 302-3, 306-46 et 307-74 de la Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU qu'aucun transfert n'a été effectué en faveur de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles depuis l'acquisition du terrain et de l'école par la Commission scolaire de Laval;

ATTENDU que les lots numéros 302-3, 306-46 et 307-74 de la Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, circonscription foncière de Terrebonne, ont fait l'objet de la rénovation cadastrale et sont maintenant connus et désignés comme étant le lot numéro 2 919 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU qu'il y a lieu de remédier à la situation et de transférer la propriété de l'immeuble en faveur de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, le tout, conformément au Plan de répartitions des droits et obligations de la Commission scolaire Des Mille-Îles (décision ministérielle 98-PR-CSDMI);

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer l'acte de transfert par la Commission scolaire de Laval en faveur de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles du lot numéro 2 919 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, conformément au Plan de répartition des droits et obligations de la Commission scolaire Des Mille-Îles (décision ministérielle 98-PR-CSDMI), ainsi que tout autre document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit acte de transfert au répertoire des présentes sous la cote 880.

Adopté

ÉLECTIONS SCOLAIRES 2018 – DIVISION DU TERRITOIRE DE LA CSSMI EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES – NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Résolution n° CC-170221-4601

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation d'établir une circonscription électorale de plus que le nombre de base prévu en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires* de manière à ce que le nombre de circonscriptions électorales sur le territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour les prochaines élections scolaires soit établi à 12 circonscriptions électorales.

POUR (1) : Sandra East.

CONTRE (15) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, Diane Cyr, Manon Fleury, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Sylvie Legault, Christian Slachetka, Marie-Hélène St-Georges et Lola St-Pierre.

Rejeté

ÉLECTIONS SCOLAIRES 2018 – DIVISION DU TERRITOIRE DE LA CSSMI EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES – NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Résolution n° CC-170221-4602

ATTENDU les élections scolaires de novembre 2018 et les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires*, le nombre de circonscriptions électorales sur le territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour les prochaines élections scolaires est établi à 11;

ATTENDU que suivant l'article 7 de la *Loi sur les élections scolaires*, la Commission scolaire peut demander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation d'établir une à cinq circonscriptions électorales de plus que le nombre de base prévu en vertu de l'article 6 de ladite loi et ce, en raison notamment :

- de la dimension particulièrement étendue du territoire de la commission scolaire;
- du nombre de municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la commission scolaire;
- de l'isolement du territoire d'une municipalité locale dans celui de la commission scolaire.

ATTENDU que la Commission scolaire a été informée verbalement que la date limite pour formuler une telle demande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est le 15 mars 2017;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE MAINTENIR le nombre de circonscriptions électorales sur le territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour les prochaines élections scolaires à 11 circonscriptions électorales.

POUR (15) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, Diane Cyr, Manon Fleury, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Sylvie Legault, Christian Slachetka, Marie-Hélène St-Georges et Lola St-Pierre.

CONTRE (1) : Sandra East.

Adopté

**MOTION DE FÉLICITATIONS – CAMPAGNE DE SÉCURITÉ EN TRANSPORT
SCOLAIRE *M'AS-TU VU?***

Résolution n° CC-170221-4603

ATTENDU la Campagne de sécurité en transport scolaire *M'as-tu vu?* organisée annuellement par la Fédération des transporteurs par autobus (FTA) qui a eu lieu du 30 janvier au 10 février partout au Québec;

ATTENDU la participation du personnel de la CSSMI et de nombreux collaborateurs soucieux de la sécurité des élèves;

ATTENDU la réalisation d'une vidéo pour sensibiliser les parents, les usagers de la route, et même les jeunes à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires en tout temps à proximité des autobus scolaires;

ATTENDU que la CSSMI a souligné cette campagne par l'organisation d'un événement haut en couleur;

ATTENDU la réussite de l'activité qui a eu lieu au Cinéma St-Eustache, le 2 février 2017, en présence de plus de 1 000 élèves;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADRESSER des félicitations à la Direction générale, à la Direction du service de l'organisation scolaire et au personnel impliqué dans cette campagne pour leur engagement, la qualité de la vidéo produite et l'originalité de l'événement organisé;

D'ADRESSER des remerciements à M. Martin Paquette président de la FTA et aux transporteurs scolaires du territoire de la CSSMI pour leur contribution;

D'ADRESSER des remerciements à M. Marc Tremblay qui a participé à l'événement à titre de représentant des services de police du territoire;

D'ADRESSER des remerciements à M. Éric Bouchard de Cinéma St-Eustache pour sa précieuse collaboration.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – GALA DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Résolution n° CC-170221-4604

ATTENDU la tenue de la première édition du Gala de la Persévérance Scolaire organisé par madame Valérie Debien et la Table de concertation de Lorraine;

ATTENDU que cette activité vise à récompenser les élèves pour leurs efforts constants, leur persévérance et leur bonne attitude en classe;

ATTENDU que lors de cette journée, les élèves ont reçu un certificat de la Chambre des communes remis par monsieur Ramez Ayoub, député fédéral, un chèque cadeau d'une librairie remis par monsieur Mario Laframboise, député provincial et une médaille remise par madame Lynn Dionne, mairesse de la ville de Lorraine;

ATTENDU que les jeunes ont reçu un beau message de reconnaissance lu par leur direction d'école;

ATTENDU que cette initiative a permis de récompenser 52 élèves des écoles Le Carrefour, Le Ruisselet et Le Tournesol, ainsi que trois enfants de la prématernelle Jardin de Lorraine;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'ADRESSER des félicitations à madame Valérie Debien et à la Table de concertation de Lorraine, ainsi qu'à leurs partenaires (Club Optimiste, Club Jeunesse Les Alérions) qui ont fait de cet événement une réussite.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ORDRE DU MÉRITE BLAINVILLOIS

Résolution n° CC-170221-4605

ATTENDU la tenue de la 20^e cérémonie de l'Ordre du mérite blainvillois tenue le 12 décembre dernier;

ATTENDU que cet événement constitue la plus haute distinction décernée par la Ville de Blainville afin de faire connaître la contribution exceptionnelle de résidents dans divers secteurs d'activité;

ATTENDU que lors de cet événement, dix personnes ont été nommées dans trois catégories, soit « Membre émérite de l'Ordre », « Fleuron de l'Ordre » et « Laurier de l'Ordre »;

ATTENDU que M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles à la CSSMI a reçu le « Fleuron de l'Ordre » pour son implication reliée à diverses activités de bonne forme physique chez les jeunes et moins jeunes;

ATTENDU que Mmes Karine Piché et Sophie Ouimet, toutes deux enseignantes à la CSSMI, ont reçu un « Laurier de l'Ordre » en reconnaissance de leur action bénévole;

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADRESSER des félicitations à M. Denis Riopel pour l'honneur qu'il s'est mérité en s'impliquant à titre de bénévole pour le Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral depuis 2007, pour son implication dans la réalisation du projet de construction du stade Richard Garneau, pour sa participation au comité organisateur du Championnat canadien junior d'athlétisme et celui des jeux d'athlétisme de la Légion royale canadienne ainsi que son implication pour l'organisation de la course de Fontainebleau, du Défi course et marche Desjardins et du premier demi-marathon de Blainville;

D'ADRESSER des félicitations à Mme Karine Piché, enseignante engagée dans le projet *Ma première galerie d'art* depuis 12 ans et dans la réalisation d'une murale historique au Parc équestre de Blainville;

D'ADRESSER des félicitations à Mme Sophie Ouimet, enseignante engagée notamment dans le projet *Ma première galerie d'art*.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – GALA EXCELLENCE DE LA PDM

Résolution n° CC-170221-4606

ATTENDU la tenue du Gala excellence Polyvalente Deux-Montagnes (PDM) 2016 qui a eu lieu le 6 février dernier;

ATTENDU qu'à cette occasion, de nombreuses bourses et récompenses ont été remises aux élèves émérites;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADRESSER des félicitations à tous les élèves qui ont été reconnus lors du Gala excellence;

D'ADRESSER des remerciements à la direction de la Polyvalente Deux-Montagnes ainsi qu'à tout le personnel impliqué pour la qualité de leur travail et la réussite de cet événement positif.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – FORMATION MUSICALE DE L'ÉCOLE ALPHA
Résolution n° CC-170221-4607

ATTENDU la tenue du concert de Noël du volet musical de l'école primaire Alpha le 16 décembre dernier;

ATTENDU que les élèves de 3^e à 6^e année ont présenté plusieurs pièces sur le thème « Autour du monde »;

ATTENDU le succès de ce concert présenté devant de nombreux parents et amis;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADRESSER des félicitations à tous les élèves qui ont participé à ce merveilleux concert;

D'ADRESSER des remerciements à la direction, aux enseignants, aux membres de la fondation de même qu'aux parents bénévoles qui se sont impliqués pour cet événement.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – REMISE DES DIPLÔMES DU PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL (PEI) DE LA PDM
Résolution n° CC-170221-4608

ATTENDU la tenue le 13 février dernier de la 14^e édition de la remise des diplômes du Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international (PEI) de la Polyvalente Deux-Montagnes;

ATTENDU que cette soirée a permis aux élèves et à leurs parents de se replonger dans leurs souvenirs et de vivre un moment riche en émotions;

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

D'ADRESSER des félicitations à tous les élèves finissants de la cohorte 2016 du Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international (PEI);

D'ADRESSER des remerciements à la direction de la Polyvalente Deux-Montagnes, aux membres du comité organisateur, à la Fondation PDM, aux animateurs de la soirée de même qu'aux élèves bénévoles qui ont tous contribué au bon déroulement de la soirée.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS
Résolution n° CC-170221-4609

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 25.

Mmes Émilie Caron, Sandra East, Karine Lefrançois et M. Antonio Ciarciaglino quittent leur son siège à 21 h 25.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-170221-4610

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 40.

LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (LOI 26) – INFORMATION

Le secrétaire général, M^e Jonathan Desjardins Mallette, présente aux membres du conseil des commissaires les principaux éléments contenus à la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, L.Q. 2016, c. 26.

Mme Diane Cyr quitte son siège à 22 h 45.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-170221-4611

Il est proposé par Mme Manon Fleury

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h 50.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-170221-4612

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 55.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-170221-4613

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 55.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général